

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 septembre 2021 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

Cette séance ordinaire a été tenue à huis-clos par vidéo-conférence, le tout en conformité avec l'Arrêté ministériel 2020-004 par lequel la ministre de la Santé et des Services sociaux a mis en place des mesures spéciales pour les municipalités afin de minimiser les risques de propagation de la Covid -19.

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur

10.01- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 13 et se termine à 20 h 21.

CA21 16 0267

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 septembre 2021, à 19 h

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 13 septembre 2021, à 19 h, tel que proposé, en modifiant le montant de 104 472,36 \$ apparaissant à la recommandation du dossier décisionnel 1217378010 (Point 20.07) par le montant de 140 472,36 \$.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 23 ET SE TERMINE 20 H 50.

| CITOYENS | QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL |
|----------------|---|
| Andrée Moro | Nous avons été déménagés temporairement il y a 4 ans. Depuis aucune communication sur la situation temporaire de ces jardins avec plus de 40 familles utilisatrices. Il y a 2 ans a une séance du conseil j'ai posé la question sur la situation temporaire. Il a été répondu qu'une décision serait prise à l'automne (il y a 2 ans). Peux t'on savoir si les jardins sont permanents ou temporaires? Il y a des investissements à faire par l'arrondissement et par les utilisateurs (qui veulent maintenir la santé de leur jardin). Si les jardins sont temporaires, c'est une dépense à ne pas faire. Quand l'arrondissement a fait le déménagement, les utilisateurs du jardin ont reçu l'assurance de pouvoir utiliser comme remise la moitié du container situé immédiatement à l'entrée du jardin. L'arrondissement a déménagé nos casiers avec les outils de jardins à partager. Le cadenas a été changé et nous ne pouvons avoir accès aux casiers et les outils ont disparus. Une communication est nécessaire. |
| Jean Fréchette | Depuis bientôt quatre ans, je me suis adressé à vous et à ma conseillère d'arrondissement afin que vous réglémentiez l'utilisation des souffleurs à feuilles. J'avoue qu'au début, j'ai cru que vous alliez vraiment faire quelque chose puisque vous disiez tous les deux que ce dossier était important pour vous. Force est de constater que, malgré des promesses à chaque semestre, rien n'a bougé et que c'est toujours le statu quo. Puisqu'il semble impossible de bannir ces engins et même d'en limiter l'utilisation pour de multiples raisons, serait-il possible au moins qu'on applique le règlement AO-269 soit que leur niveau de bruit ne dépasse pas 65 dBA: la sécurité publique à tous les outils pour effectuer la mesure sur un des engins que possède la ville. Même si ces appareils ont ou pas l'autocollant du manufacturier, de nombreuses publications prouvent que ce niveau est dépassé. Si c'est le cas, personne ne pourra contester que leur utilisation doit être prohibé ? Merci |
| Talisa Bergman | Bonjour Monsieur le Maire, j'espère que vous allez bien. Je voudrais vous demander si ce serait possible d'ajouter des peintures sur les murs vides d'Outremont pour ensoleiller le quartier. J'espère que ce n'est pas trop demandé. Passez une bonne soirée! Sincèrement, Talisa. |

| | |
|-------------------|---|
| Damien Tholomier | Depuis plus de trois, les habitants du quartier essaient de réduire la circulation quotidienne dans la ruelle joignant le bas de McEachran-Davaar ... sans succès. Il faut savoir que ce sont les habitants en majorité de la ruelle verte (!!!) entre Davaar et Rockland qui considèrent notre ruelle comme un autoroute pour venir prendre le pont Rockland au lieu de faire le tour via Van Horn et ensuite McEachran. Nous demandons pour que la ruelle soit uniquement dédiée à l'accès à nos stationnements... et d'en fermer son accès côté Daavar (comme suggéré et réalisé dans les ruelles jouxtant Stanislas). Nous demandons aussi que les poubelles en plastiques deviennent obligatoires au lieu de sac en plastique mis à même le sol ... avec les écureuils et rats laveurs qui les éventrent ... sans parler du "jus" des camions poubelles qui se déversent dans les ruelles. La propriété se dégrade depuis plus de 4 ans dans quartiers. Il est temps d'agir! Gardons Outremont propre et sécuritaire pour nos enfants! |
| Mary Soderstrom | Quand achèveront les travaux à la bibliothèque ? La bibliothèque doit être une priorité pour l'arrondissement, mais il semble qu'elle n'est pas. C'est maintenant plus de sept mois qu'elle est fermée, et je vois que la pancarte avant l'édifice vient d'être changée pour parler d'une reouverture cet automne, même si en janvier elle donnait une date de reouverture en fin du printemps. La bibliothèque est une ressource précieuse pour toute la population. Avec la rentrée scolaire elle devient même plus importante pour les jeunes. De plus, les courtes journées de l'hiver approchent qui sont à la fois très propices pour la lecture et souvent difficiles pour les loisirs extérieurs. |
| Marc Poulin | Mme Magini, sur un post Facebook dénonçant, à juste titre, les symboles nazis apposés sur certaines pancartes électorales, vous avez également mentionné que vous vous vouliez revoir des règlements discriminatoires mis en place par les administrations précédentes. Enjointe à partager avec les citoyens quels sont les règlements discriminatoires que vous voulez modifier ou abroger, vous êtes restée muette. Pouvez-vous ce soir nous détailler quels sont ces règlements que votre administration a l'intention de modifier? |
| Pierre Lacerte | Le 19 juillet, vous avez suspendu les travaux de sécurisation des espaces qu'empruntent chaque jour des centaines d'enfants qui fréquentent les écoles et CPR autour de la rue Fairmount. Vous motivez ce report «par des soucis de saine gestion financière». C'est stupéfiant! Au fil des mois, vous n'avez pas fait preuve d'autant de préoccupation monétaire quand vous avez gaspillé 20 000\$ pour une guinguette de quelques tables de pique-nique sur l'asphalte de l'avenue Dollard. C'est sans parler de ces 32 000\$ pour faire peindre une «murale» sur l'asphalte de l'avenue Bernard. Même totale absence de retenue en dépensant 200 000\$ pour la piétonisation de cette même rue. Et que dire de votre enthousiasme à flauber plus d'un demi-million pour la placette Champagneur qui est encore plus minéralisée qu'elle ne l'était alors que vous ne cessez de parler de « transition écologique ». Pourquoi priorisez-vous le tape-à-l'œil au détriment de la sécurité des enfants? Pierre Lacerte |
| David DesBaillets | Ma question est pour Valérie Patreau. Merci de vos efforts par rapport à rénover parc Outremont. Justement, pouvez-vous nous mettre à jour au sujet le parc Outremont ; la rénovation du chalet du parc et l'aire de jeu? |
| Shannon Babcock | L'étude de GES de l'arrondissement serait disponible sous peu. En sachant que votre mandat mets la transition écologique de l'avant, qu'est-ce que cela veut dire au niveau d'actions concrètes et des solutions? |

CA21 16 0268

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 août 2021, à 19 h

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 août 2021, à 19 h.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA21 16 0269

Période d'intervention des citoyens - Point 47.01 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 26, avenue Robert

Aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de 15 jours dans ce dossier.

10.06

CA21 16 0270

Addenda - Modifier l'article 5 de la convention approuvée le 7 juin 2021 à Outremont en famille pour le projet Boîte à surprises (réf.: CA21 160162)

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021, le conseil a octroyé un soutien financier de 14 225,00 \$ à l'organisme à but non lucratif Outremont en famille pour le projet "Boîte à surprises";

ATTENDU QUE lors de cette même séance, le conseil a approuvé le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et Outremont en famille établissant les modalités et conditions de ce soutien financier et a autorisé le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer la convention;

ATTENDU QUE l'article 5 de la convention concernant les versements à l'organisme doit être modifié afin de respecter les budgets annuels alloués à l'arrondissement d'Outremont par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables;

ATTENDU QUE le montant total alloué au projet demeure le même soit 14 225 \$ et que seule la séquence des versements 2021 et 2022 doit être modifiée;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

DE MODIFIER l'article 5 de la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme à but non lucratif Outremont en famille dans le cadre du projet "Boîte à surprises", signée le 8 juillet 2021 par les parties;

D'APPROUVER le projet de convention addenda rédigé à cette fin;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention addenda, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense, entièrement assumée par la ville centre, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau,
Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1207426014

CA21 16 0271

Addenda - Modifier la source de financement du contrat accordé le 6 juin 2021 à Construction J. Michel Inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 21-18787 (3 soumissionnaires) pour d'un montant total de 259 252,81 \$ incluant les taxes et le budget de contingences (réf.: CA21 160127)

ATTENDU QUE le 6 juin 2021, le conseil a entériné l'octroi d'un contrat d'un montant de 225 437,23 \$ (taxes incluses) à Construction J. Michel Inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont;

ATTENDU QUE la dépense totale de 259 252,81 \$ (Contrat : 225 437,23 \$ + Contingences : 33 815,58 \$ (taxes incluses) devait être financée au PDI et au surplus libre de l'arrondissement;

ATTENDU QUE le dossier décisionnel prévoyait qu'un dossier addenda serait présenté au conseil pour affecter la portion non dépensée du contrat au nouveau règlement d'emprunt et ce, dès que l'arrondissement recevrait du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) l'approbation de son règlement d'emprunt intitulé "*Règlement autorisant un emprunt de 1 25 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement*" (AO-522) lequel a été adopté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2021 (référence dossier 1206695039);

ATTENDU l'approbation par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) le 7 juillet 2021 du règlement d'emprunt intitulé "*Règlement autorisant un emprunt de 1 125 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de protection des immeubles de l'arrondissement*" (AO-522);

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

DE MODIFIER l'intervention financière jointe au dossier décisionnel 1218145001 prévoyant une imputation des dépenses au programme décennal d'immobilisations (PDI) et au surplus libre de l'arrondissement

D'IMPUTER la dépensé totale du contrat octroyé à Construction J. Michel Inc. pour l'exécution de divers travaux de rénovations intérieures à la bibliothèque Robert Bourassa de l'arrondissement d'Outremont au programme décennal d'immobilisations (PDI).

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau,
Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1218145001

CA21 16 0272

Approuver la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151, appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy - Autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification - Autoriser une dépense totale de 93 358 \$ (Contrat : 91 527,45 \$ + Contingences : 1 830,55 \$) (taxes incluses) - Dépense provenant des surplus libres

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1212504009;

La conseillère Valérie Patreau déclare son intérêt et quitte la séance virtuelle, avant le vote, de 20 h 54 à 20 h 55;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la convention de modification du contrat de services octroyé le 6 mai 2019 (résolution CA19 16 0151, appel d'offres 19-17238) à l'entreprise Camp Sportmax Inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy;

D'AUTORISER une dépense totale de 93 358 \$ (contrat: 91 527,45 \$ + contingences 1 830,55 \$), toutes taxes incluses, à Camp Sportmax Inc. pour la gestion de la piscine John-F.-Kennedy;

D'AUTORISER le Maire et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de modification;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1212504009

CA21 16 0273

Accorder un contrat à De Sousa pour des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont pour un montant de 151 893,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public OUT-TRV09-21 - 3 soumissionnaires - Autoriser une dépense totale de 182 272,16 \$, incluant les taxes et le budget de contingences - Dépense provenant du budget du PDI

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1218959003;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ACCORDER un contrat d'un montant de 151 893,47 \$, toutes taxes incluses, à l'entrepreneur De Sousa pour les travaux de construction de dos d'âne allongés 2021 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV09-21 (3 soumissionnaires conformes);

D'AUTORISER une dépense de 151 893,47 \$, toutes taxes incluses, à l'entrepreneur De Sousa pour les travaux de construction de dos d'âne allongés 2021 sur diverses rues et ruelles de l'arrondissement Outremont, suite à l'appel d'offres public OUT-TRV09-21 (3 soumissionnaires conformes);

D'AUTORISER une dépense de 30 378,69 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense totale de 182 272,16 \$, incluant les taxes et le budget de contingences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.04 1218959003

CA21 16 0274

Accorder un contrat à Urbex construction inc., pour des travaux de réfection des surfaces de jeux - Mini-parcs de l'Épée, Querbes et Durocher à Outremont pour un montant de 315 769,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public OUT-TRV13-21 - 3 soumissionnaires - Autoriser une dépense totale de 357 346,60 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences - Dépense provenant du PDI

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire 1210465002;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ACCORDER un contrat à Urbex construction Inc. pour la réalisation de travaux de réfection des surfaces de jeux des mini-parcs de l'Épée, Querbes et Durocher de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 315 769,64 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des surfaces de jeux des mini-parcs de l'Épée, Querbes et Durocher de l'arrondissement d'Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 10 000 \$, taxes incluses, à titre de frais incidents;

D'AUTORISER une dépense de 31 576,96 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense totale de 357 346,60 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1210465002

CA21 16 0275

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 8 945 \$ à l'organisme Maison des jeunes d'Outremont, pour la période du 20 septembre 2021 au 30 juin 2022, dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans, pour le projet « Création d'un espace LGBTQ+ » / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser Mme Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention / Dépense assumée par la Ville centrale

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1217426002;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER un soutien financier totalisant la somme de 8 945 \$ à la Maison des jeunes d'Outremont pour le projet « Création d'un espace LGBTQ+ » pour la période du 20 septembre 2021 au 30 juin 2022 dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans;

D'APPROUVER un projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et la Maison des jeunes, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;

D'AUTORISER madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1217426002

CA21 16 0276

Approuver la convention de contribution financière pour un montant de 140 472,36 \$ pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 à l'organisme à but non lucratif la Maison des Jeunes d'Outremont pour la réalisation de Projet à l'annexe 1 - Approuver le projet convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Maison des Jeunes d'Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention - Budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1217378010;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jean-Marc Corbeil

D'ACCORDER une contribution financière d'une somme maximale de 140 472,36 \$, toutes taxes applicables incluses, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 à l'organisme à but non lucratif la Maison des Jeunes d'Outremont dans le cadre de la réalisation de leur programmation d'offre de service du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024:

D'APPROUVER le projet de convention à cet effet;

D'AUTORISER le maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer la convention, pour et au nom de l'arrondissement;

D'IMPUTER les dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1217378010

CA21 16 0277

Accorder un soutien financier de 402 091 \$ taxes incluses à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2021-2022 et approuver la convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire provenant du Service de la culture de 256 621 \$ / Demander au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière / Approuver le projet de convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière et autoriser le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'ACCORDER un soutien financier de 402 091 \$ à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation de sa programmation culturelle 2021-2022;

D'APPROUVER le projet convention entre l'arrondissement d'Outremont et la Corporation du Théâtre Outremont établissant les modalités et conditions de versements de cette contribution financière;

DE DEMANDER au Service de la culture, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge de la gestion et l'application de cette convention de contribution financière;

D'AUTORISER le Maire et la Secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention suite à la décision du comité exécutif.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1219203002

CA21 16 0278

Approuver, à compter du 1^{er} septembre 2021, la modification de l'entente de service intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et La Société en commandite Stationnement de Montréal (maintenant appelée Agence de mobilité durable) le 28 novembre 2007 afin d'y retirer les 20 places de stationnement prévues sur le terrain désigné comme étant le stationnement hors rue numéro 11 Champgneur (UP-350), situé sur le lot 1 351 563 du cadastre du Québec dans l'arrondissement d'Outremont afin de permettre l'occupation du terrain à des fins de cour d'école par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1218747027;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER, à compter du 1^{er} septembre 2021, la modification de l'entente de service intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont et La Société en commandite Stationnement de Montréal (maintenant appelée Agence de mobilité durable) le 28 novembre 2007 afin d'y retirer les 20 places de stationnement prévues sur le terrain désigné comme étant le stationnement hors rue numéro 11 Champagneur (UP-350), situé sur le lot 1 351 563 du cadastre du Québec dans l'arrondissement d'Outremont afin de permettre l'occupation du terrain à des fins de cour d'école par le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Tous les autres termes et conditions de l'entente de service initiale demeurent inchangés.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1218747027

CA21 16 0279

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2021

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de juillet 2021.

30.01 1218747023

CA21 16 0280

Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2021

DÉPÔT de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de juillet 2021.

30.02 1218747024

CA21 16 0281

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2021

DÉPÔT de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de juillet 2021.

30.03 1218747025

CA21 16 0282

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2021

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de juillet 2021.

30.04 1218747026

CA21 16 0283

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 31 juillet 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*

D'autoriser le dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1^{er} au 31 juillet 2021 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats (1176)*.

30.05 1218953008

CA21 16 0284

Addenda - Modifier la résolution CA21 160092 afin d'autoriser une dépense totale de 173 720 \$, toutes taxes incluses, et annuler la contingence dans le cadre du mandat à La Pépinière Espaces Collectifs pour les aménagements transitoires de l'avenue Bernard dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP)

ATTENDU QUE le contrat au montant de 173 170 \$ octroyé à l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs pour la conception et la réalisation d'aménagements transitoires pour la première année du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) pour l'avenue Bernard, n'était pas conforme au montant de 173 720 \$ prévu à la convention signée entre les parties, ce qui représente un manque à gagner de 550 \$;

ATTENDU QU'un montant de 550 \$ provenant du budget de contingence de 19 910 \$ sera utilisé pour au contrat pour corrigé le montant du contrat octroyé à l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs;

ATTENDU QUE le budget de contingence restant au montant de 19 360 \$ (19 910 \$ - 550 \$) sera annulé et retourné au Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP);

ATTENDU QUE le dossier lié 1216347004 concernant le dépôt de la candidature de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de repartage de l'avenue Bernard, dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), phases temporaires et permanentes, édition 2020, et l'acceptation du financement de 100 000 \$ pour la phase temporaire 2020-2021, pour un total de 200 000 \$ partagé à parts égales entre l'arrondissement et la ville devra être corrigé.

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

DE BONIFIER le contrat octroyé à l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs pour la conception et la réalisation d'aménagements transitoires pour la première année du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) pour l'avenue Bernard de 550 \$, toutes taxes incluses, budget provenant de la contingence;

D'ANNULER le montant restant du budget de contingence s'élevant à 19 360 \$, toutes taxes incluses;

DE MODIFIER le montant total de la dépense autorisée et versée à l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs pour la conception et la réalisation d'aménagements transitoires pour la première année du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) pour l'avenue Bernard de 193 080 \$ à 173 720 \$, toutes taxes incluses;

DE RETOURNER au Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) un montant de 19 360 \$, toutes taxes incluses;

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 19 360 \$, toutes taxes incluses, pour diverses dépenses relatives au *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées* (PIRPP) dans le cadre du projet de repartage de l'avenue Bernard - dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1216347006

CA21 16 0285

Addenda - Autoriser une dépense additionnelle de 17 678,23 \$, taxes nettes, pour diverses dépenses relatives au Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) dans le cadre du projet de repartage de l'avenue Bernard

ATTENDU les modifications apportées au dossier 1216347006 ainsi qu'à la résolution portant le numéro CA21 160092 concernant le contrat au montant de 173 720 \$ octroyé à l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs pour la conception et la réalisation d'aménagements transitoires pour la première année du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) pour l'avenue Bernard;

ATTENDU QUE le dossier lié 1216347004 concernant le dépôt de la candidature de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de repartage de l'avenue Bernard, dans le cadre du Programme d'implantation de rues piétonnes et partagées (PIRPP), phases temporaires et permanentes, édition 2020, et l'acceptation du financement de 100 000 \$ pour la phase temporaire 2020-2021, pour un total de 200 000 \$ partagé à parts égales entre l'arrondissement et la ville doit par conséquent être corrigé.

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

DE MODIFIER le montant total versé à l'organisme à but non lucratif La Pépinière | Espaces Collectifs pour le mandat de conception et réalisation des aménagements transitoires dans le cadre du *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées* (PIRPP) pour l'année 2021 de 176 307,78 \$ à 158 629,52 \$, taxes nettes;

DE RETOURNER au Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées (PIRPP) un montant de 17 678,26 \$, taxes nettes;

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 17 678,23 \$, taxes nettes, pour diverses dépenses relatives au *Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées* (PIRPP) dans le cadre du projet de repartage de l'avenue Bernard - dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement. Cette dépense s'ajoute au montant 23 692,23 \$ autorisé par résolution du conseil le 6 juillet 2021, pour un total de 200 000 \$, taxes nettes.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau,
Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1216347004

CA21 16 0286

Autoriser une dépense de 30 073 \$, toutes taxes incluses, incluant une contingence de 3 211 \$ (14 %), afin de mandater les services d'un consultant pour la tenue d'une consultation publique sur le thème des nuisances de chantiers de construction - Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216347011;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER une dépense totale de 30 073 \$, toutes taxes incluses, incluant une contingence de 3 211 \$ (14 %), afin de mandater un consultant externe pour accompagner l'arrondissement dans le cadre de la tenue d'une consultation publique portant sur le thème des nuisances de chantiers de construction;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau,
Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1216347011

CA21 16 0287

Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Déplacement de l'arrêt obligatoire existant sur l'avenue Outremont à l'intersection de la place Elmwood vers le sud à l'intersection de l'avenue Elmwood

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* – déplacement de l'arrêt obligatoire existant sur l'avenue Outremont à l'intersection de la place Elmwood vers le sud à l'intersection de l'avenue Elmwood » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à déplacer l'arrêt obligatoire existant sur l'avenue Outremont à l'intersection de la place Elmwood vers le sud à l'intersection de l'avenue Elmwood.

40.01.1 1215069019

CA21 16 0288

Adopter un premier projet de *règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Déplacement de l'arrêt obligatoire existant sur l'avenue Outremont à l'intersection de la place Elmwood vers le sud à l'intersection de l'avenue Elmwood

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 septembre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 13 septembre 2021 et que des copies ont été transmises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069019;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER un premier projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à déplacer l'arrêt obligatoire existant sur l'avenue Outremont à l'intersection de la place Elmwood vers le sud à l'intersection de l'avenue Elmwood.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01.2 1215069019

CA21 16 0289

Avis de motion et dépôt d'un premier projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Considérant que la présente séance est exceptionnellement tenue à huis-clos en respect des décrets ministériels, veuillez noter que le projet de règlement a été déposé en ligne avec l'ordre du jour pour être consulté par les citoyens(nes);

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme Valérie Patreau, conseillère du district de Joseph-Beaubien donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et je dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à permettre le stationnement sur le côté nord de la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont ainsi qu'à réduire la limite de vitesse à 20 km/h sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont.

40.02.1 1215069021

CA21 16 0290

Adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 13 septembre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 13 septembre 2021 et que des copies ont été transmises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069021;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER un premier projet de *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à permettre le stationnement sur le côté nord de la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont ainsi qu'à réduire la limite de vitesse à 20 km/h sur la partie de l'avenue Lajoie comprise entre les avenues Stuart et Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02.2 1215069021

CA21 16 0291

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513), visant à ajouter un article dans la section III, la sous-section IV - Activités sportives, dudit règlement afin d'ajouter un article pour la tarification de la pratique d'activité sportive

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 9 août 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217378009;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER, sans changement, le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021) (AO-513)* » visant à ajouter un article dans la section III, la sous-section IV - Activités sportives, dudit règlement afin d'ajouter un article pour la tarification de la pratique d'activité sportive. L'objet de ce règlement vise à permettre la location de gymnases simples et de terrains de badminton ainsi qu'à offrir des forfaits pour les activités dirigées et libres offertes aux citoyen.ne.s de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1217378009

CA21 16 0292

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Ajout d'une règle d'application de la limite de stationnement d'une durée maximale de deux heures à l'article 8.21 du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 9 août 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069013;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER, sans changement, le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » visant l'ajout d'une règle d'application de la limite de stationnement d'une durée maximale de deux heures à l'article 8.21 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à ajouter une règle d'application de la durée de stationnement maximale de deux heures à l'article 8.21 du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Jean-Marc Corbeil

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.04 1215069013

CA21 16 0293

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification du sens de circulation sur les parties de l'avenue Dunlop comprises entre les avenues Van Horne et Lajoie et entre les avenues Van Horne et Ducharme prévu à l'annexe «C» du Règlement 1171

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 9 août 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069014;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ADOPTER, sans changement, le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier le sens de circulation des parties de l'avenue Dunlop comprises entre les avenues Van Horne et Lajoie et entre les avenues Van Horne et Ducharme prévu à l'annexe «C» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1215069014

CA21 16 0294

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics - 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe «H» du Règlement 1171

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 9 août 2021 et que des copies ont été remises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE, considérant la tenue du conseil à huis-clos, le projet de règlement a été rendu disponible sur le site internet de l'arrondissement pour le bénéfice du public lors du dépôt et de l'avis de motion ainsi qu'avant la présente séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069015;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER, sans changement, le règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » visant la modification des règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart (anciennement le stationnement des employés municipaux de la Cour de services des Travaux publics - 1451, avenue Ducharme) prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement régissant le terrain vacant situé au nord de l'avenue Ducharme entre les avenues Wiseman et Stuart prévues à l'annexe «H» du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1215069015

CA21 16 0295

Édicter, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur pour la tenue de l'événement « Un pique-nique au soleil - Montagne secrète » du Festival International de musique POP Montréal, le dimanche 26 septembre 2021 de 9 h à 13 h 30

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737011;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur le 26 septembre 2021, de 9 h à 13 h 30, pour la tenue de l'événement « Un pique-nique au soleil - Montagne secrète » du Festival International de musique POP Montréal.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1216737011

CA21 16 0296

Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) et de l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public dans le cadre du Yom Kippour de l'organisme « Les Amis juifs du Mile-End » au parc St-Viateur les 15 et 16 septembre 2021 et dérogeant à l'article 9 du *Règlement AO-204*

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737012;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur par l'organisme « Les Amis juifs du Mile-End » dans le cadre des célébrations du Yom Kippour devant se tenir le 15 septembre 2021, entre 15 h et 21 h et le 16 septembre 2021, entre 9 h et 10 h;

D'AUTORISER, conformément à l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une dérogation à l'article 9 de ce règlement dans le cadre de cet événement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1216737012

CA21 16 0297

Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), de l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), de l'article 6.4 du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* (1107) et de l'article 2 du *Règlement concernant les prohibitions et les nuisances* (1063), une ordonnance autorisant l'occupation du parc Beaubien pour permettre la tenue de l'événement de la mini-kermesse le samedi 18 septembre 2021 de 16 h à 22 h et le dimanche 19 septembre 2021 de 11 h à 18 h et dérogeant à l'article 9 du *Règlement AO-204*, aux alinéas 6e) et 6g) du *Règlement 1107* et à l'alinéa 2r) du *Règlement 1063*

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737013;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

DÉDICTER, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire du parc Beaubien le samedi 18 septembre 2021, de 16 h à 22 h et le dimanche 19 septembre 2021, de 11 h à 18 h pour la tenue de l'événement « Mini-Kermesse »;

D'AUTORISER, dans le cadre de cet événement :

- Une dérogation à l'article 9 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204) conformément à l'article 9.1 dudit règlement;
- Une dérogation aux alinéas 6e) et g) du *Règlement concernant les parcs et les endroits publics* conformément à l'article 6.4 dudit règlement;
- Une dérogation à l'article 2 alinéa r) du *Règlement concernant les prohibitions et les nuisances* conformément à l'article 2 alinéa r) dudit règlement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1216737013

CA21 16 0298

Édicter, en vertu de l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une ordonnance visant à autoriser la fermeture temporaire de l'avenue Champagneur entre les ruelles au nord et au sud de l'avenue Bernard le 23 septembre 2021 de 11 h à 22 h dans le cadre de l'inauguration de la place Monique-Mercure et du lancement du Plan de développement culturel de l'arrondissement d'Outremont et dérogeant à l'article 9 du *Règlement AO-204*

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737014;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), la fermeture à la circulation automobile de l'avenue Champagneur, entre les ruelles au nord et au sud de l'avenue Bernard, le 23 septembre 2021 de 11 h à 22 h pour permettre la tenue de l'inauguration de la Place Monique Mercure ainsi que le lancement du Plan de développement culturel de l'arrondissement Outremont;

D'AUTORISER, conformément à l'article 9.1 dudit règlement une dérogation à l'article 9 dans le cadre de cet événement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1216737014

CA21 16 0299

Édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Beaubien dans le cadre de la tenue de l'événement « Cross-country » organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire le 1^{er} octobre 2021 de 7 h 30 à 15 h 30

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737015;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire du parc Beaubien, le 1^{er} octobre 2021 de 7 h 30 à 15 h 30, pour la tenue de l'événement « Cross-country » organisé par le Collège Stanislas et destiné aux élèves du primaire.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1216737015

CA21 16 0300

Édicter, en vertu de l'article 4 du Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48), une ordonnance autorisant l'occupation de la Place Monique Mercure dans le cadre de la tenue de l'événement « Soirée bénéfice du film Aline », film événement de Valérie Lemercier le jeudi 16 septembre 2021 de 19 h à 22 h

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737016;

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) l'occupation de la Place Monique Mercure, le 16 septembre 2021 de 19 h à 22 h, pour la tenue de l'événement « Soirée bénéfice du film Aline », film événement de Valérie Lemercier.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1216737016

CA21 16 0301

Édicter, en vertu de l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48) et de l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une ordonnance autorisant l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur dans le cadre de la tenue de l'événement « Foire des possibles » organisé par l'organisme Réseau entraide Covid-19 le 26 septembre 2021 de 14 h à 17 h et dérogeant à l'article 9 du Règlement AO-204

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1216737017;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER, conformément à l'article 4 du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (AO-48), l'occupation temporaire du parc Saint-Viateur le 26 septembre 2021 de 14 h à 17 h pour permettre la tenue de l'événement « Foire des possibles » organisé par l'organisme Réseau entraide Covid-19;

D'AUTORISER, conformément à l'article 9.1 du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une dérogation à l'article 9 de ce règlement dans le cadre de cet événement.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1216737017

CA21 16 0302

Édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (AO-21), le renouvellement pour une durée de six (6) mois de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1218358027;

ATTENDU QUE cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b), comme prévu dans l'article 4.1 du Règlement sur le bruit (AO-21);

ATTENDU QUE toutes les autres dispositions du Règlement AO-21, notamment l'article 4 (g) devront être respectées;

ATTENDU les mesures d'atténuation proposées par l'entrepreneur;

ATTENDU QUE des travaux de nuit doivent être réalisés lors de la fermeture de la station de métro d'Outremont et seraient planifiés du lundi au jeudi, entre 20 h et 6 h, et ce, jusqu'à la fin du chantier en 2023;

ATTENDU QUE la seule alternative serait de fermer la station de métro d'Outremont pendant la durée des travaux;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux;

ATTENDU QU'un comité de suivi avec des citoyens riverains pour le bon déroulement du chantier a tenu deux rencontres, soit le 16 juin et le 16 août;

ATTENDU QUE la STM souhaite poursuivre les travaux du comité de bon voisinage et ses communications auprès des riverains;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'ÉDICTER le renouvellement, pour une durée de six (6) mois, de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec Inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer, dans le cadre de la réfection de la station de métro Outremont, des travaux en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement sur le bruit (AO-21)*, soit du lundi au jeudi, de 19 h, et ce, jusqu'à 6 h.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1218358027

CA21 16 0303

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser pour l'immeuble situé au 26, avenue Robert, une couverture au sol maximale prescrite à la grille d'usage pour la zone RA-22 est de 40 %. La couverture au sol actuelle est de 43.17 %, le projet propose une couverture au sol de 43.04 %, soit 3,04 % de plus que la couverture maximale autorisé dans la zone RA-22 et ce, malgré ce que prévoit l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage (1177)* / Déposer le rapport de consultation écrite relatif à l'immeuble portant le numéro 26, avenue Robert

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance régulière tenue le 4 août 2021, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement AO-530 ainsi que la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures (1180)*;

ATTENDU QU'une consultation publique écrite d'une durée de quinze (15) jours concernant ce projet a été tenue du 23 août au 7 septembre 2021 inclusivement conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 et que le rapport de consultation écrite fera l'objet d'un dépôt lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune intervention n'a été reçue à l'expiration du délai de consultation écrite de quinze (15) jours dans ce dossier;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358025.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble situé au 26, avenue Robert, un dépassement du pourcentage de la couverture au sol maximale autorisée par la grille de zonage RA-22, soit 43.04 %, et ce, malgré ce que prévoit l'article 7.12.1 du « *Règlement de zonage* » (1177);

DE DÉPOSER le rapport de consultation écrite tenue du 23 août au 7 septembre 2021 inclusivement concernant la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 26, avenue Robert.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01.1 1218358025

CA21 16 0304

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation d'implantations et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 26, avenue Robert

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358025.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER, pour l'immeuble situé au 26, avenue Robert;

- La demande d'approbation d'un PIIA :

Avec la réserve suivante :

- Fournir une description des plantes proposées dans la nouvelle zone végétalisée afin de démontrer que l'aménagement contribue à l'amélioration de la biodiversité sur le site;

- La demande de dérogation mineure à l'article 7.12.1 du *Règlement de zonage* (1177) afin de permettre une occupation au sol de 43,04 %, soit 3,04 % de plus que l'occupation maximale prévue à la grille de la zone RA-22.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01.2 1218358025

CA21 16 0305

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantations et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant l'immeuble situé au 365, avenue Outremont

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance du 7 juillet 2021, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement AO-530;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358023.

Il est proposé par Mindy Pollak
appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA pour l'immeuble situé au 365, avenue Outremont et ce, sans réserve.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1218358023

CA21 16 0306

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant les immeubles situés au 6250, rue Hutchison, 6500, rue Hutchison, 62 avenue Beloeil, 1365, boulevard du Mont-Royal, 439, avenue Wiseman, 931, avenue Pratt et 419, boulevard Saint-Joseph

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, aux séances du 16 juin, 4 août et 1er septembre 2021, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement AO-530 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358026.

Il est proposé par Mindy Pollak
appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour les immeubles situés au :

6250, rue Hutchison,

Sans réserve.

Nonobstant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, le conseil d'arrondissement approuve la présente demande avec la réserve suivante :

En vue de la délivrance du permis de construction, déposer un plan d'aménagement révisé comportant des éléments de sécurisation du trottoir piéton le long de la façade sud.

Et avec la suggestion suivante :

Le camionnage sur le site devrait être planifié de façon à ce que les fréquences permettent une coexistence harmonieuse avec la fonction résidentielle.

6500, rue Hutchison

Avec la réserve suivante :

- Pour les revêtements PM1 et PM2, conserver le revêtement d'aluminium tel qu'autorisé. Les constructions hors toit rattachées à la terrasse pourraient avoir un revêtement d'acier de type AD 300 comme proposé dans le cadre de cette demande.

62, avenue Beloeil

Sans réserve.

1365, boulevard du Mont-Royal

Avec la réserve suivante :

- Pour le volume arrière, retirer les panneaux métalliques qui débordent de la largeur des fenêtres ou des regroupements de fenêtres.

Avec la suggestion suivante :

- Harmoniser la largeur des nouvelles fenêtres avec celles des fenêtres existantes du volume avant.

Nonobstant la réserve et la suggestion du CCU, le conseil d'arrondissement approuve la présente demande selon les plans émis pour la demande de permis (REV 2) le 26 août 2021 et les élévations révisées émises pour la demande de permis (REV 3) le 3 septembre 2021.

439, avenue Wiseman

Avec les réserves suivantes :

- En façade, arrondir les coins de la nouvelle marquise afin qu'elle s'intègre davantage avec les ouvertures existantes et le nouvel escalier extérieur;
- Afin qu'il s'agence à la nouvelle marquise, peindre en noir le nouveau garde-corps du perron avant;
- Afin de dissimuler la porte sous le perron avant, la couleur de celle-ci devra être appareillée à la couleur du perron.

Et avec les suggestions suivantes :

- Pour les garde-corps de la terrasse arrière, utiliser de l'aluminium en remplacement de l'acier galvanisé non peint;
- Pour le revêtement métallique corrugué, utiliser un profilé avec attaches dissimulées.

931, avenue Pratt

Avec la suggestion suivante :

- Intégrer certaines caractéristiques des garde-corps existants comme l'emplacement des supports verticaux, les attaches mécaniques ou encore en proposant une certaine variation dans les dimensions des composantes.

419, boulevard Saint-Joseph

Avec la réserve suivante :

- Pour les barrotins droits, préserver le détail des tiges torsadées.

Et la suggestion suivante :

- Conserver l'ensemble des colonnes et remplacer uniquement les garde-corps.

VOTE

Votent en faveur: Philippe Tomlinson, Jean-Marc Corbeil, Valérie Patreau, Fanny Magini, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1218358026

CA21 16 0307

Dépôt du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 06 juillet 2021

DÉPÔT du compte rendu de la réunion du Comité de sécurisation tenue le 6 juillet 2021.

60.01 1215069020

CA21 16 0308

Dépôt du rapport scientifique du professeur Frédérique Dejean, PhD, de l'Université du Québec à Montréal intitulé « Les synagogues hassidiques à Outremont et dans le Mile End : Évaluation de la situation actuelle, des besoins et des enjeux urbains »

DÉPÔT du rapport scientifique de recherche du professeur Frédérique Dejean, PhD, de l'Université du Québec à Montréal intitulé « Les synagogues hassidiques à Outremont et dans le Mile End : Évaluation de la situation actuelle, des besoins et des enjeux urbains ».

60.02 1217426003

CA21 16 0309

Dépôt du rapport d'inventaire 2019 des émissions de gaz à effet de serre de l'arrondissement d'Outremont produit par l'organisme Enviro-accès

DÉPÔT du rapport d'inventaire 2019 des émissions de gaz à effet de serre de l'arrondissement d'Outremont produit par l'organisme Enviro-accès.

60.03 1207426013

CA21 16 0310

Dépôt du plan directeur des parcs et des bâtiments de l'arrondissement d'Outremont (2021-2030)

DÉPÔT le plan directeur des parcs et des bâtiments de l'arrondissement d'Outremont (2021-2030).

60.04 1218145003

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 49.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 octobre 2021.